

ALPES-MARITIMES

## EXTRAIT

PUBLIÉ

ARRONDISSEMENT

du Registre des Délibérations du Comité d'Administration  
du Syndicat d'Initiative MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE

Séance du 06 FEVRIER 1992

Objet :  
Prestation de  
ServicesL'an mil neuf cent cent quatre vingt douze  
six févrieret le  
à dix sept heures trente

le Comité d'Administration du Syndicat, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M Hervé de FONTMICHEL.

9202/03

Présents : MM ASTIER, BALDINI, BARBIER, BELLEOUD, BOUIGES  
 ou CAPPONI, DE FONTMICHEL, DELORENZO, DUHALDE, CLARY  
 Représentés FRANCO, GIANOTTI, GINESY, GOLETTA, GRIFFA, GUIGONIS  
 JABOULET, LELEUX, MARY, MORANI, MURRIS, OTTO, PASCAL  
 PAPI, PRICCO, THAON, M<sup>me</sup> AUVARRO, BELLON, BOURRIER  
 PECQUEUR, SOMARIA.

Le Président indique que depuis la création de l'Ecole de Musique, les écoles primaires bénéficient gratuitement d'interventions musicales en milieu scolaire, à partir du cours préparatoire jusqu'au cours moyen.

Un certain nombre de ces interventions se déroulent dans des communes qui ne participent pas au fonctionnement du Syndicat.

Compte tenu de la prestation de service que nous offrons à ces communes, il y a lieu de leur demander une participation financière forfaitaire de 1000 F par an et par classe.

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré, le Comité décide à l'unanimité :

- 1) de demander aux communes non adhérentes, une participation financière de 1000 F par an et par classe, à partir de l'année scolaire 1992/1993.
- 2) de charger le Président d'informer les communes concernées.



Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.  
 Pour extrait certifié conforme au registre,



Le Président,  
 Hervé de FONTMICHEL